



FRANCE

Aide à la réinsertion de familles
en grande précarité à Madagascar

Exercice clos le 31 décembre 2025



I. Rapport de gestion

II. Comptes annuels au 31 décembre 2025

III. Rapports du commissaire aux comptes





Aide à la réinsertion de familles
en grande précarité à Madagascar

RAPPORT DE GESTION 2025

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui sont tenus à votre disposition.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Situation et évolution de l'activité de l'association au cours de l'exercice 2025

- ASA/France a poursuivi son aide aux différentes actions de l'ASA tant à Antananarivo que sur la zone de migration.

Cette aide pour cette année 2025 s'est établie à 150 000 € sur la base de virement mensuel de 12 500 €

- Par ailleurs, 28 564 € ont été apportés à l'ASA pour des projets ciblés :
 - 3^{ème} année du projet « Cantines scolaires » : 14 050 €
 - Finalisation de la construction du réfectoire Sud : 2 241 €
 - Début de la construction d'un réfectoire à Ampasiposty : 6 707 €
 - Poursuite de l'opération « Kits Mère-Enfant » : 2 194 €
 - Voyage et stages d'études CMR : 1 630 €
 - Projet « Vision » : 1 742 €

Ainsi, l'aide globale d'ASA/France, à l'ASA, en 2025, s'est élevée à 178 564 €.

On observe cette année outre une diminution de l'aide à l'ASA de 180 000 à 150 000 € une diminution du nombre et du montant des projets tripartis portés par ASA France. La part de ceux-ci représente 16 % des sommes versées à l'ASA.

Comme l'année précédente, nous réitérons nos recommandations dans la rédaction des projets afin que ceux-ci consacrent une part de financement aux frais de fonctionnement et d'amortissement pour éviter de générer des charges supplémentaires après leur finalisation.

Au plan des recettes

La part des dons extérieurs au réseau, versés directement à ASA/France, est fragile.

Cette année nous avons reçu des dons directs pour un montant global de 5114 € (5800 € en 2024).

L'association AB CFAO a poursuivi cette année son aide en nous octroyant 20 000 €.

En 2025, les dons dans le cadre de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) reçus par Caritas France ont été versés en janvier 2026 mais la somme de 15 000 €, correspondant à des dons 2025, sera bien intégré au bilan 2025

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2025, le total des produits s'est élevé à 193 653 € contre 203 674 € pour l'exercice précédent.

Pour l'essentiel, les produits sont constitués par l'apport des associations, d'une part, et par les dons et subventions extérieures au réseau, d'autre-part.

- L'apport des associations s'élève à 145 714€ (197 535€ en 2023) répartis ainsi : 121 071 € aide à l'ASA et 24 643 € projets divers

Pg

- Dons et subventions s'élèvent à 40 114 € (45 800€ en 2024)
- Cotisations des associations : 6500 €
- Produits financiers : 1325 €

Au cours de l'exercice 2025, le total des charges s'est élevé à 187 948 €

Pour l'essentiel, les charges sont constituées par les aides à l'ASA, d'une part, et par les dépenses de fonctionnement d'ASA/France, d'autre part.

- Le montant des aides accordées à l'ASA est de 178 564 €
- Les dépenses de fonctionnement d'ASA/France s'élèvent à 9 384 €

pour l'année 2025 :

le total des produits est de 193 653 €,

le total des charges est de 187 948 €

Ainsi, le résultat d'exploitation est positif de 5 705 €

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un solde positif de 5 705 €.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice en complément du patrimoine intégré. Ainsi le patrimoine intégré s'élèvera à 87 237 € contre 81 531 € aujourd'hui. Nous vous invitons à adopter ces résolutions qui sont soumises à votre vote

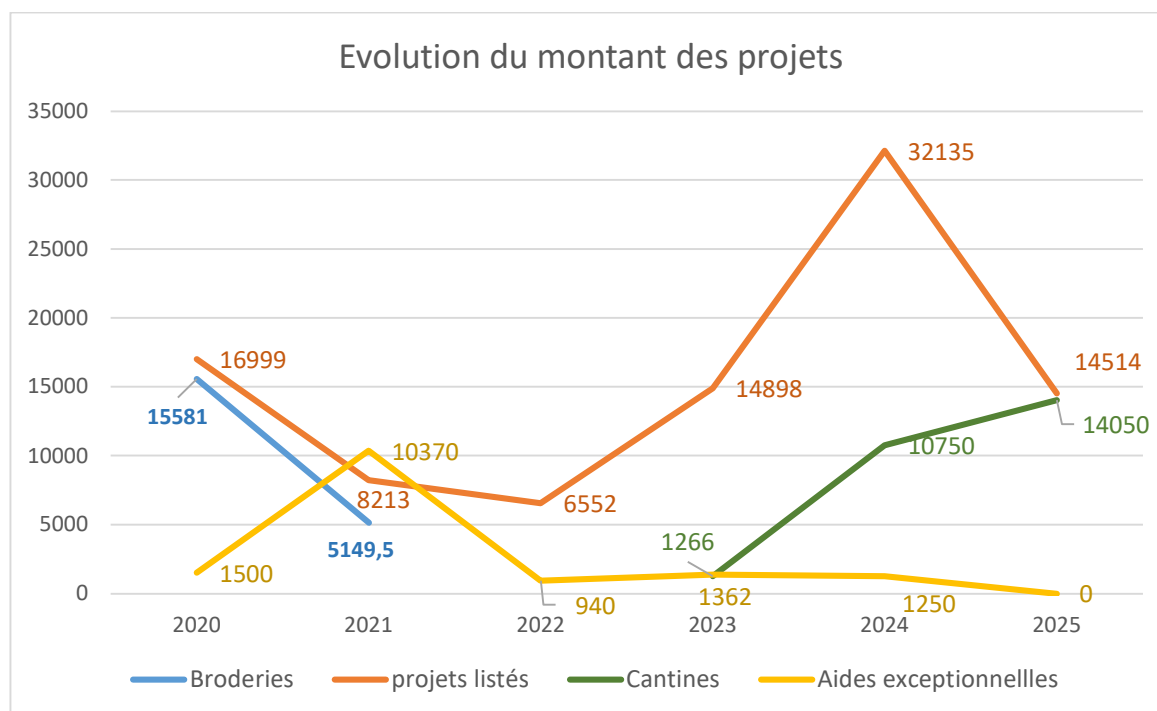
Versailles le 5 juin 2026

Patrice GUERRINI, trésorier

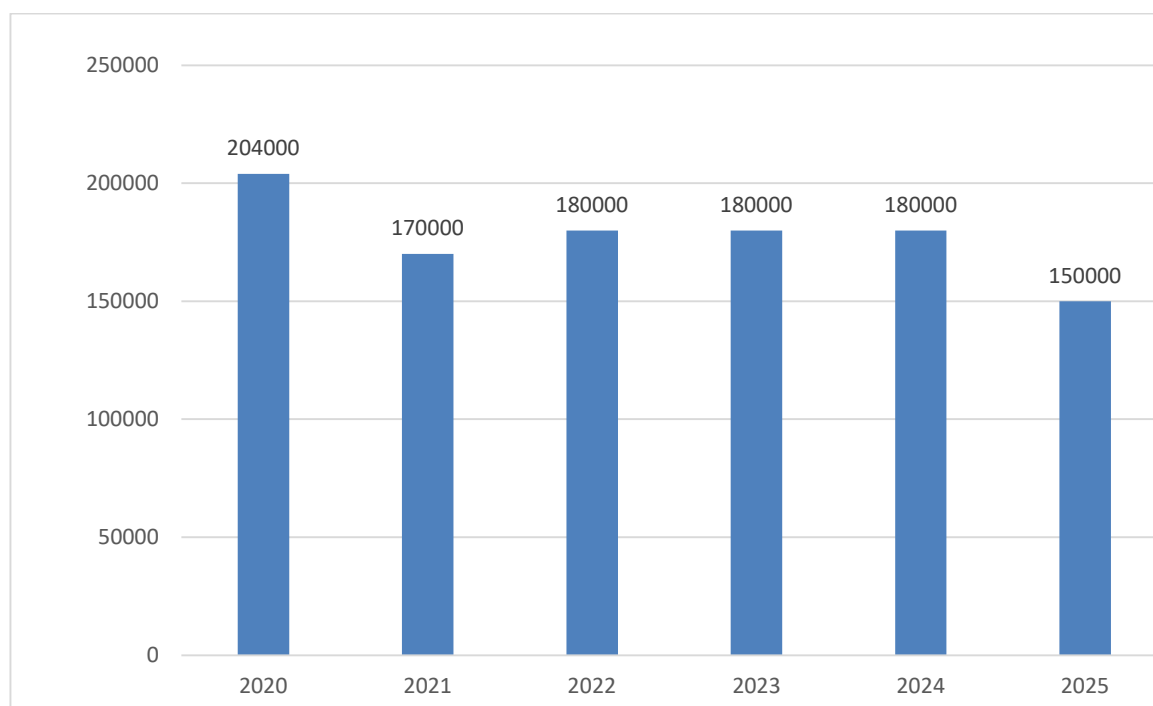


Annexes : Graphiques d'évolution des principaux éléments comptables depuis 2020.

Evolution du montant des aides à l'ASA hors subvention annuelle



Evolution de la participation d'ASA France au « fonctionnement » de l'ASA



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés					
	En cours, avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	En cours, avances et acomptes					
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	Immobilisations financières (1)					
	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés					
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres créances	18 200		18 200	3 200	15 000 468.75
	Charges constatées d'avance (2)					
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	78 864		78 864	89 598	10 734 11.98
Total III		97 064		97 064	92 798	4 266 4.60
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)					
	Primes de remboursement des emprunts (V)					
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	97 064		97 064	92 798	4 266 4.60

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	62 500	62 500		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	19 032		19 032	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 706	19 032	13 326	70.02
	Situation nette (sous total)	87 237	81 531	5 706	7.00
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	87 237	81 531	5 706	7.00
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	2 667	2 667		
	Total III	2 667	2 667		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 160	8 600	1 440	16.74
	Produits constatés d'avance				
	Total V	7 160	8 600	1 440	16.74
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	97 064	92 798	4 266	4.60

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 7 160 8 600
(2) Dont emprunts participatifs 0 0

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	6 500		7 500		1 000	13.33
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	194 520		283 034		88 513	31.27
Total I	201 020		290 534		89 513	30.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	17 745		18 557		813	4.38
Aides financières	178 564		254 135		75 571	29.74
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	179		27		152	562.96
Total II	196 488		272 720		76 232	27.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	4 533		17 814		13 282	74.56

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 325		1 411	86	6.07
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		1 325		1 411	86	6.07
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		152		193	41	21.39
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		152		193	41	21.39
2. Résultat financier (III-IV)		1 173		1 218	44	3.64
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		5 706		19 032	13 326	70.02
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		202 345		291 944	89 599	30.69
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		196 639		272 913	76 273	27.95
5. EXCEDENT OU DEFICIT		5 706		19 032	13 326	70.02

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	40 362		28 512		28 512	100.00
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	40 362		28 512		28 512	100.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	40 362		28 512		28 512	100.00
TOTAL	40 362		28 512		28 512	100.00

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	216 020			290 534		
1.1 Cotisations sans contrepartie	6 500			7 500		
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	209 520			283 034		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 325			1 411		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 325			1 411		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL	217 345			291 944		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES						
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 745			18 557		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	17 745			18 557		
EXCEDENT OU DEFICIT	199 600			273 387		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	40 362			28 512		
Bénévolat	40 362			28 512		
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	40 362			28 512		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	178 564		254 135		75 571	29.74
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	178 564		254 135		75 571	29.74
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 364		18 585		779	4.19
TOTAL DES EMPLOIS	197 928		272 720		74 792	27.42
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	197 928		272 720		74 792	27.42

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	6 500		7 500		1 000	13.33
1.2 Dons, legs et mécénats	47 905		83 369		35 464	42.54
- Dons manuels	47 905		83 369		35 464	42.54
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	146 615		199 665		53 050	26.57
TOTAL DES RESSOURCES	201 020		290 534		89 514	30.81
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	201 020		290 534		89 514	30.81

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 871		6 772		901	13.30
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger	5 871		6 772		901	13.30
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 468		1 070		398	37.20
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	33 025		20 670		12 355	59.77
TOTAL	40 364		28 512		11 852	41.57
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	28 500		28 512		12	0.04
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	28 500		28 512		12	0.04

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
TOTAL II					
AUTRES CRÉANCES		18 200	3 200	15 000	468.75
46870000	Produits à recevoir	18 200	3 200	15 000	468.75
DISPONIBILITES		78 864	89 598	10 734	11.98
51210000	BNP Compte Courant	15 310	26 013	10 703	41.14
51230000	BNP Livret A	62 736	61 411	1 325	2.16
51240000	Paypal	17	373	356	95.37
51250000	HELLOASSO	800	1 800	1 000	55.56
53000000	Caisse	2	2		
TOTAL III		97 064	92 798	4 266	4.60
TOTAL GENERAL		97 064	92 798	4 266	4.60

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES - SANS DROIT DE REPRISE	62 500	62 500		
10210000 Valeur de Patrimoine intégré	62 500	62 500		
REPORT A NOUVEAU	19 032		19 032	
12000000 Résultat de l'exercice	19 032		19 032	
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	5 706	19 032	13 326	70.02
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	87 237	81 531	5 706	7.00
TOTAL I	87 237	81 531	5 706	7.00
TOTAL II				
FONDS DEDIES	2 667	2 667		
19550000 Fonds dédiés ASA Bourses CMR	2 667	2 667		
TOTAL III	2 667	2 667		
TOTAL IV				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	0		
51220000 BNP Epargne	0	0		
AUTRES DETTES	7 160	8 600	1 440	16.74
46860000 Divers charges à payer	7 160	8 600	1 440	16.74
TOTAL V	7 160	8 600	1 440	16.74
TOTAL GENERAL	97 064	92 798	4 266	4.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
COTISATIONS	6 500	7 500	1 000	13.33
75610000 Cotisations adhérents	6 500	7 500	1 000	13.33
AUTRES PRODUITS	194 520	283 034	88 513	31.27
75810000 Participation AG et rencontres	1 445	3 153	1 708	54.17
75811000 PARTICIPAT° REUNION PRESIDENTS		469	469	100.00
75812000 DM privés non affectés (A)	40 115	75 944	35 829	47.18
75812010 DM privés non affectés (N)	7 790	7 425	365	4.92
75813000 DM abandon remboursement frais	7 247	5 933	1 314	22.14
75821010 DM Aide à l'ASA ADAMA	8 000	9 000	1 000	11.11
75821020 DM Aide à l'ASA NORMANDIE	2 000	2 000		
75821040 DM Aide à l'ASA AQUITAINE	4 000	10 560	6 560	62.12
75821050 DM Aide à l'ASA CASA-TANA	25 000	29 000	4 000	13.79
75821070 DM Aide à l'ASA DOURDAN	6 000	12 000	6 000	50.00
75821080 DM Aide à l'ASA EVENOS	6 781	18 000	11 219	62.33
75821090 DM Aide à l'ASA FRANCHE-CONTE	6 500	6 500		
75821100 DM Aide à l'ASA LOIRE-O.	2 500	2 500		
75821120 DM Aide à l'ASA MONTS-DU-LYON.	24 000	28 000	4 000	14.29
75821130 DM Aide à l'ASA ASAM Provence	11 000	15 000	4 000	26.67
75821140 DM Aide à l'ASA NÎMES	6 194	6 000	194	3.23
75821160 DM Aide à l'ASA CMM	11 000	13 500	2 500	18.52
75821170 DM Aide de ASA Drôme	3 000	3 000		
75821180 DM Aide de ASA ParisMada	18 949	30 950	12 001	38.78
75822000 AIDE ASA TOURAINE POITOU	3 000	2 000	1 000	50.00
75825000 Dons manuels bourses CMR		2 100	2 100	100.00
TOTAL I	201 020	290 534	89 513	30.81
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	17 745	18 557	813	4.38
61100000 Frais d'impression Info-Réseau	456	228	228	100.00
61300000 Frais site internet	514	101	413	409.59
61600000 Primes d'assurances		379	379	100.00
61850000 Abonnement logiciel comptable	378	378		
62261000 Honoraires CAC	3 600	3 600		
62512000 Notes de frais bénévoles	7 247	5 933	1 314	22.14
62540000 Déplacements		1 215	1 215	100.00
62571000 Frais AG et rencontre	4 035	4 466	430	9.64
62572000 Frais de réunion du bureau	707	1 096	388	35.44
62573000 FRAIS DE REUNION DES PRESIDENT	791	1 162	371	31.93
62600000 Frais postaux	17		17	
AIDES FINANCIERES	178 564	254 135	75 571	29.74
65712000 Subventions Aides à l'ASA	176 934	252 335	75 401	29.88
65715000 Subventions bourses CMR	1 630	1 800	170	9.44
AUTRES CHARGES	179	27	152	562.96
65800000 Charges div. gestion courante	179	27	152	562.96
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	196 488	272 720	76 232	27.95
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 533	17 814	13 282	74.56

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 325	1 411	86-	6.07-
76410000 Intérêts comptes sur livret	1 325	1 411	86-	6.07-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 325	1 411	86-	6.07-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	152	193	41-	21.39-
66140000 Frais bancaires	152	193	41-	21.39-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	152	193	41-	21.39-
RESULTAT FINANCIER	1 173	1 218	44-	3.64-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 706	19 032	13 326-	70.02-
TOTAL DES PRODUITS	202 345	291 944	89 599-	30.69-
TOTAL DES CHARGES	196 639	272 913	76 273-	27.95-
EXCEDENT OU DEFICIT	5 706	19 032	13 326-	70.02-

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 97 064.43 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 201 020.35 Euros et dégageant un excédent de 5 705.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	18 200	18 200	
TOTAL	18 200	18 200	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0		
Autres dettes	7 160	7 160		
TOTAL	7 160	7 160		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	18 200
Total	18 200

Un produit à recevoir de 15 000 € est constaté en 2025 suite au versement d'un don CARITAS IFI sur les premiers jours 2026 mais étant relatifs à des dons de l'année 2025.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	7 160
Total	7 160

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

ASA-France s'est attachée à évaluer la contribution volontaire de ses bénévoles. Pour cela, l'activité de l'association a été partagée en 10 domaines et pour les 10 bénévoles (9 administrateurs et 1 bénévoles non élus). L'estimation a été chiffrée à 1650 heures

La ventilation des heures est la suivante :

- " Réunions CA et réunion des présidents : 440 h
- " Echange avec le " Réseau " : 60 h
- " Echange avec l'ASA à Madagascar : 80h et mission à l'ASA pour 240 h
- " Secrétariat et comptabilité : 500 h
- " Communication (Info-Réseau, site internet...) : 90 h
- " Expertise technique : 40 h

La valorisation a été prudemment réalisée sur la base de 1,5 fois le SMIC chargé, alors que tous les bénévoles sont ou étaient cadres dans leur vie professionnelle.

Le résultat obtenu s'élève à 40 362 € contre 28 512 € pour l'exercice précédent.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 600.00 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :



COURAT MICOL AUDIT

Commissaires aux comptes associés

Michel COURAT

Expert comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

Thomas MICOL

Expert comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

Siège social :

Immeuble IMMOTECH

BP 20233

17A, Rue de la Presse

42000 SAINT-ÉTIENNE

Tél. 04 77 91 31 91

Fax 04 77 74 60 80

contact@perrincourat.fr

ASA FRANCE

***27 Rue du Maréchal Leclerc
42580 L'ETRAT***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

N° SIRET : 90988108800019
RCS Saint-Étienne B 909881088



**commissaire
aux comptes**

www.perrincourat.fr



Cabinet-Perrin-Courat



@CabPerrinCourat



cabinet-perrin-courat

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Total du Bilan	97 064 €
Total du Compte de Résultat	202 345 €
Résultat de l'exercice (bénéfice)	5 706 €

Ces comptes ont été arrêtés par votre Bureau.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne,
Le 3 juin 2026



Thomas MICOL
Pour COURAT MICOL AUDIT
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thomas Micol", written over a horizontal line.